

# RAPPORT D'ACTIVITE ANNUEL 2013

## IDENTIFICATION DU PROJET

A.S.B.L. : UPPL

Nom du projet : TRIANGLE

Adresse : Bureau : 18, rue de la Dodane  
5000 NAMUR

Siège social : 92, rue Despars  
7500 TOURNAI

Projet débuté : le 1<sup>e</sup> mars 1999

## NATURE DU PROJET

Type de mesure : Formation de groupe  
Formation individuelle

Population : Auteurs d'infractions à caractère sexuel

## INTRODUCTION

C'est dans le cadre de sa 14<sup>e</sup> convention avec le SPF Justice que ce rapport expose l'activité de l'équipe Triangle de l'asbl UPPL pour l'année 2013.

Depuis 1999, nous travaillons dans le cadre des mesures judiciaires alternatives en organisant, d'une part, des groupes de responsabilisation et des suivis individuels (exceptionnels) destinés aux auteurs d'infractions à caractère sexuel et, d'autre part, la sensibilisation des acteurs judiciaires.

Actuellement, deux groupes sont en cours à Namur, Bruxelles et Liège et un groupe sur l'arrondissement de Charleroi, soit un total de 7 groupes.

Les principaux objectifs de notre programme visent essentiellement la *responsabilisation* de nos participants en dégageant leur responsabilité dans les faits commis et la *conscientisation* en observant que l'acte délictueux a une place dans leur histoire de vie. Le cas échéant, il s'agit alors de les aider à élaborer une demande d'aide thérapeutique.

Nous envisageons également deux objectifs secondaires : développer le *savoir-faire*, en tentant de faire émerger différentes aptitudes et habiletés chez les participants en passant, notamment, par une amélioration de l'affirmation de soi et une meilleure gestion des émotions ; et stimuler l'*intégration*, en aidant les participants à s'intégrer davantage dans la société tout en favorisant leur autonomie.

Durant cette année, nous avons reçu 111 nouveaux dossiers, dont 29 au cours du dernier trimestre, ce qui nous permettra d'ouvrir 5 nouveaux groupes au cours du premier trimestre 2014.

Ce rapport sera relativement fidèle aux précédents. Nous y passerons tout d'abord en revue les aspects quantitatifs de notre travail en observant les activités d'encadrement et de formation des participants organisées. Ensuite, dans une partie davantage qualitative, nous nous pencherons sur les activités de sensibilisation, organisation/collaboration avec les autorités mandantes, et les activités d'équipe. Nous en viendrons alors aux aspects concrets de l'organisation et de la mise en place des animations. Ce point sera particulièrement développé car il sera l'occasion de mettre l'accent sur l'importance de notre travail, les spécificités et particularités de celui-ci, et leur impact direct sur la qualité de notre intervention. Nous poursuivrons par quelques informations relatives à la gestion interne du personnel et de ses activités.

# RAPPORT QUANTITATIF D'ACTIVITE

Période : janvier à décembre 2013

## 1. PERSONNEL

<b>NOM et Prénom</b>	<b>Diplôme</b>	<b>Fonction</b>	<b>Régime de travail</b>	<b>Date d'entrée</b>	<b>Date de sortie</b>
LAGNEAUX Julien	Master en Criminologie et en Sexologie	Directeur	2/10	01.09.2011	
SERMON Véronique	Master en criminologie et en sexologie	Coordinatrice	8/10 toute l'année sauf mars en 6/10	15.04.1999	
LAERMANS Dimitri	Master en psychologie	Formateur	5/10	06.03.2003	
TANNIER Sarah	Master en psychologie	Formatrice	8/10	01.08.2004	
BASTAENS Sandra	Master en psychologie	Formatrice	7/10	01.05.2005	
QUAIRIAT Marie-Charlotte	Master en psychologie	Formatrice	8/10	01.05.2009	
JACQUES Bertrand	Assistant social et Master en Sexologie	Formateur	8/10 et 7/10 en septembre et 6/10 dès octobre	08.11.2010	
DAVIDTS Virginie	Master en psychologie	Formatrice	5/10	01.10.2011	
GERARD Pascale	Baccalauréat en psychologie et Master en sexologie	Formatrice	8/10	07.11.2011	
RUSSO Hélène	Baccalauréat en secrétariat	Secrétaire	2/10 à partir du 13.11.2013	20.11.2012	
MARTIN Elodie	Baccalauréat en secrétariat	Secrétaire	8/10 à partir du 13.11.2013	16.03.2004	
INFANTINO Pauline	Baccalauréat en secrétariat	Secrétaire	10/10	20.11.2012	13.11.2013

Au 1<sup>e</sup> janvier 2013, trois formateurs ont diminué leur temps de travail : Virginie DAVIDTS est passée de 6/10 à 5/10, Bertrand Jacques de 10/10 à 8/10 et Sandra BASTAENS de 8/10 à 7/10. Sarah TANNIER est rentrée de son congé de maternité.

Véronique SERMON est passée de 8/10 à 6/10, uniquement pour le mois de mars. Nos deux secrétaires, Amandine LAGNEAU et Elodie MARTIN, ont été écartées en décembre 2012 à l'occasion de leur grossesse. Les tâches de secrétariat ont été assurées par Pauline INFANTINO du 01.01.2013 jusqu'au 13.11.2013. Ensuite, celles-ci ont été reprises par Elodie MARTIN en 4/10 et Hélène RUSSO en 2/10.

Bertrand Jacques est passé de 8/10 à 7/10 en septembre et à 6/10 depuis octobre.

Dimitri Laermans nous a annoncé son départ effectif le 17 janvier 2014, il sera remplacé par Gwenaëlle Klinkhomer, psychologue, qui débutera le 1<sup>er</sup> mars.

## 2. ENCADREMENT DES PERSONNES FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE JUDICIAIRE ALTERNATIVE

### 2.1. LES GROUPES ORGANISES EN 2013 (214 séances en 2013)

#### **NAMUR** : 4 groupes

- Groupe 28 : le jeudi de 9H30 à 12h30, du 06/12/2012 au 06/06/2013 (3 séances en 2012 et 21 séances en 2013)
- Groupe 29 : le lundi de 10H à 13H, du 18/02 au 26/08/2013 (24 séances en 2013)
- Groupe 30 : le mardi de 13H à 16H, du 06/08 au 18/02/2014 (18 séances en 2013)
- Groupe 31 : le lundi de 9H à 12H, du 18/11/2013 au 19/05/2014 (5 séances en 2013)

#### **BRUXELLES** : 4 groupes

- Groupe 25 : le jeudi de 18H à 20H, du 13/09/2012 au 14/03/2013 (14 séances en 2012 et 10 séances en 2013)
- Groupe 26 : le mercredi de 17H à 20H, du 13/02 au 28/08/2013 (24 séances en 2013)
- Groupe 27 : le jeudi de 17h à 20H, du 08/08 au 07/02/2014 (20 séances en 2013)
- Groupe 28 : le mercredi de 16H30 à 19H30, du 06/11/2013 au 26/04/2014 (8 séances en 2013)

#### **LIEGE** : 3 groupes

- Groupe 16 : le mardi de 14h à 17H, du 05/03 au 27/08/2013 (24 séances en 2013)
- Groupe 17 : le lundi de 17H30 à 20H30, du 24/06 au 13/01/2014 (21 séance en 2013)
- Groupe 18 : le mardi de 14H à 17H, du 12/11/2013 au 20/05/2014 (5 séances en 2013)

#### **TOURNAI : 1 groupe**

- Groupe 6 : le mercredi de 17H à 20H, du 12/09/2012 au 06/03/2013 (15 séances en 2012 et 9 séances en 2013)

#### **MONS : 1 groupe**

- Groupe 6 : le vendredi de 9H à 12H, du 19/04/2013 au 06/10/2013 (24 séances en 2013)

#### **CHARLEROI : 1 groupe**

- Groupe 3 : le jeudi de 9H à 12H, du 19/12/2013 au 26/06/2014 (1 séance en 2013)

Au total, 14 groupes ont été organisés en 2013, ceux-ci sont composés de 5 à 7 participants.

### Les perspectives de groupes du premier trimestre 2014

Durant le dernier trimestre 2013, nous avons reçu de nombreux nouveaux dossiers. De ce fait, 5 groupes pourront se mettre en place dans le courant du premier trimestre 2014, dans les arrondissements de Namur, Bruxelles, Tournai, Mons et Liège.

## 2.2. NOUVEAUX DOSSIERS OUVERTS DURANT L'ANNEE 2013

<b>Nouveaux dossiers</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Janvier à mars	15	21	32	41	24	32	44	23	32	31
Avril à juin	14	16	33	33	26	49	25	24	24	22
Juillet à septembre	12	25	30	15	23	23	17	26	20	29
Octobre à décembre	16	23	31	19	31	29	39	34	29	29
<b>TOTAL</b>	<b>57</b>	<b>85</b>	<b>124</b>	<b>108</b>	<b>104</b>	<b>133</b>	<b>125</b>	<b>107</b>	<b>105</b>	<b>111</b>

Nous pouvons observer que le nombre de dossiers qui nous sont parvenus au cours de cette année est légèrement plus élevé qu'en 2012 et 2011. Sur l'ensemble de l'année, nous comptabilisons 111 nouveaux dossiers ouverts.

### 2.3. ETAT DES MESURES DE LA FILE ACTIVE

ETAT DES MESURES	NOMBRE
Intake (IK)	12
Phase préparatoire (P)	5
En cours (E)	69
Interrompue (In)	27
Terminée (T)	53
<b>TOTAL</b>	<b>166</b>

La **file active** représente les dossiers en cours au moment de la rédaction du rapport d'activité. Ces dossiers ont été ouverts en 2011, 2012 ou 2013.

**Intake** signifie les dossiers ouverts mais non aboutis en formation (arrêt après l'entretien préliminaire).

Au cours de cette année, la formation a été interrompue pour 27 participants :

- 12 ont eu plus de deux absences et ont donc été exclus du programme ;
- 7 ont été orientés vers un suivi thérapeutique adapté et n'ont pas débuté de groupe ;
- 8 ne se sont plus présentés après l'anamnèse.

### 2.4. ORIGINE DES MESURES EN COURS (nouveaux dossiers 2013)

ORIGINE DES MESURES	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Médiation pénale	(34) 34%	38%	31%	32%	40 %	42 %	38 %
Alternative à la détention préventive	(5) 5%	5%	5%	9%	9 %	10 %	12 %
Probation	(54) 54%	43%	57%	52%	36 %	32 %	36 %
Autres	(6) 6%	14%	7%	7%	15 %	16 %	14 %
<b>TOTAL</b>	<b>(99) 100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

\*111 dossiers moins les 12 Intakes.

Dans les 6 dossiers qualifiés « autres », 4 sont des participants venus de leur propre initiative et 2 sont issus de la défense sociale.

## 2.5. TYPE DE MESURE DE LA FILE ACTIVE

**Une formation de groupe comprend 75H :**

TYPE DE MESURE	Nombre de mesures	Nombre d'heures prestées	
Formation individuelle (FI)	35	1 256H30	
		Entretiens individuels	Heures de groupe
Formation de groupe (FG)	132	493H30	3 415H00
<b>Total</b>	<b>167</b>	<b>5 165H00</b>	

Le total est de 167 et non de 166 (voir tableau file active) car un participant est passé d'un suivi de groupe à un suivi individuel.

Les heures reprises ci-dessus comprennent les heures de formation, les briefings/débriefings qui les accompagnent ainsi que les temps de déplacement. Par contre, elles ne tiennent pas compte de la formation continue, ni du pôle divers de la rubrique animation/formation.

## 2.6. EVOLUTION DES MODULES DE FORMATION (selon les nouveaux dossiers ouverts en 2013)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Groupe	12	6	3	29	45	99	79	87	111	113	90	78
Individuel	11	15	13	28	40	25	29	17	33	15	20	27
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>21</b>	<b>16</b>	<b>57</b>	<b>85</b>	<b>124</b>	<b>108</b>	<b>104</b>	<b>144</b>	<b>128</b>	<b>110</b>	<b>105</b>

<b>Année</b>	2013
Groupe	90
Individuel	22
<b>TOTAL</b>	<b>112</b>

Nous pouvons constater que les chiffres des années 2009, 2010, 2011 et 2013 sont différents de ceux annoncés dans le tableau 2.2.

En effet :

En 2009, le total est de 144 au lieu de 133 car 11 participants ont débuté en groupe et ont bifurqué vers une formation individuelle : 9 suite à l'éclatement du groupe auquel ils participaient (La Louvière et Bruxelles) et 2 suite à des difficultés d'adaptation au groupe liées à leur personnalité. Ils sont donc comptabilisés deux fois.

En 2010, le total est de 128 au lieu de 125 car 3 participants sont passés d'une formation de groupe à une formation individuelle, 2 suite à un nouvel horaire de travail et 1 suite à des difficultés liées à sa personnalité.

En 2011, le total est de 110 au lieu de 107 car 3 participants sont passés d'une formation de groupe à une formation individuelle, suite à l'éclatement de leur groupe.

En 2013, le total est de 112 et non de 111 car 1 participant est passé d'une formation de groupe à une formation individuelle vu qu'il a débuté une carrière professionnelle.

## 2.7. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS 2013

ARRONDISSEMENT POURVOYEUR	% 2013	% 2012	% 2011	% 2010	% 2009	% 2008	% 2007	% 2006
Bruxelles	(23) 21%	18%	19%	19%	21%	25 %	19 %	24 %
Nivelles	(7) 6%	4%	6.5%	5%	6.5 %	7.5 %	9 %	7.5 %
<b>Sous total de la Cour d'appel de Bruxelles</b>	<b>(30) 27%</b>	<b>22%</b>	<b>25.5 %</b>	<b>24%</b>	<b>27.5 %</b>	<b>32.5 %</b>	<b>28 %</b>	<b>31.5 %</b>
Arlon	(2) 2%	0%	1%	6%	4 %	6 %	0 %	0 %
Dinant	(6) 6%	10.5%	8.5%	8%	5 %	2 %	2.5 %	1.5 %
Huy	(3) 3%	7%	1.5%	1%	2 %	3 %	4 %	5 %
Liège	(10) 9%	10.5%	10%	14.5%	6,5 %	10.5 %	13 %	14 %
Marche	(1) 1%	1%	1.5%	0%	5 %	2 %	2.5 %	6.5 %
Namur	(18) 16%	25%	19%	14.5%	18.5 %	19.5 %	19 %	14.5 %
Neufchâteau	(2) 2%	0%	1.5%	1.5%	4 %	4 %	5.5 %	2.5 %
Verviers	(10) 9%	3%	6.5%	2.5%	1 %	4 %	2.5 %	5.5 %
<b>Sous total de la Cour d'appel de Liège</b>	<b>(52) 48%</b>	<b>57%</b>	<b>49.5 %</b>	<b>48%</b>	<b>46%</b>	<b>51 %</b>	<b>49 %</b>	<b>49.5 %</b>
Charleroi	(14) 12%	5%	7%	10.5%	6 %	1 %	4 %	4 %
Mons	(10) 9%	8%	7%	8%	4.5 %	5 %	4.5 %	5.5 %
Tournai	(5) 4%	8%	11%	9.5%	16 %	10.5 %	14.5 %	9.5 %
<b>Sous total de la Cour d'appel de Mons</b>	<b>(29) 25%</b>	<b>21%</b>	<b>25%</b>	<b>28%</b>	<b>26.5%</b>	<b>16.5 %</b>	<b>23 %</b>	<b>19 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(111) 100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100 %</b>	<b>100%</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

## 2.8. Données quantitatives

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de Mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
1	2011/1/08.05.66/A.J.	Davidts V.	PRO	FG	19.09.2011	07.01.2013	T	75	75		1	1	Liège
2	2011/1/02.11.77/D.J.	Laermans D.	PRO	FG	09.12.2012	21.01.2013	T	75	75		1	1	Marche
3	2011/1/03.05.80/M.A.	Jacques B.	PRO	FG	14.12.2011	22.03.2013	T	75	75		1	1	Tournai
4	2011/1/19.02.92/V.A.	Bastaens S.	MP	FI	15.12.2011	22.08.2013	T	30	30		1	1	Dinant
5	2012/1/05.04.67/M.F.	Jacques B.	MP	FG	09.01.2012	11.04.2013	T	75	75		1	1	Tournai
6	2012/1 /11.03.89/M.E.	Quairiat MC.	PRO	FG	10.01.2012	23.04.2013	IN	30	21		1		Namur
7	2012/1/02.05.63/B.R.	Davidts V.	MP	FG	14.03.2012	11.04.2013	T	75	75		1	1	Bruxelles
8	2012/1/11.11.61/V.F.	Davidts V.	DS	FI	15.03.2012	21.03.2013	T	30	30		1	1	Bruxelles
9	2012/1/03.05.63/V.E.	Jacques B.	SP	FG	19.03.2012	13.03.2013	T	75	72		1	1	Tournai
10	2012/1/21.10.72/A.S.	Jacques B.	SP	FG	22.03.2012	13.03.2013	T	75	75		1	1	Tournai
11	2012/1/22.06.70/G.F.	Sermon V.	PRO	FG	26.03.2012	17.01.2013	T	75	69		1	1	Dinant
12	2012/1/05.12.65/B.S.	Sermon V.	MP	FG	26.03.2012	28.01.2013	T	75	72		1	1	Namur
13	2012/1/16.03.63/J.L.	Gérard P.	MP	FG	26.03.2012	26.03.2013	T	75	75		1	1	Namur
14	2012/1/19.01.82/B.S.	Laermans D.	MP	FG	03.04.2012	22.01.2013	T	75	72		1	1	Liège
15	2012/1/06.01.58/C.F.	Gérard P.	PRO	FG	11.04.2012	08.01.2013	T	75	65		1	1	Namur
16	2012/1/01.08.82/B.L.	Laermans D.	PRO	FG	23.04.2012	29.01.2013	T	75	75		1	1	Liège
17	2012/1/17.11.79/S.S	Sermon V.	PRO	FG	10.05.2012	28.01.2013	T	75	69		1	1	Namur
18	2012/1/03.10.76/V.O.	Davidts V.	MP	FG	10.05.2012	28.03.2013	T	75	75		1	1	Bruxelles
19	2012/1/17.07.56/M.C.	Laermans D.	PRO	FG	21.05.2012	18.02.2013	T	75	69		1	1	Liège
20	2012/1/09.08.61/V.M.	Davidts V.	MP	FG	31.05.2012	25.04.2013	T	75	72		1	1	Bruxelles
21	2012/1/08.07.47/S.A.	Bastaens S.	SP	FG	06.06.2012	03.07.2013	T	75	75		1	1	Namur
22	2012/1/14.07.70/D.J.	Laermans D.	PRO	FG	12.06.2012		E	75	69		1		Verviers
23	2012/1/18.11.89/D.M.	Jacques B.	MP	FG	18.06.2012	06.03.2013	IN	75	41		1		Tournai
24	2012/1/28.01.88/G.R.	Sermon V.	PRO	FG	18.06.2012	21.01.2013	T	75	72		1	1	Marche
25	2012/1/27.05.95/M.S.	Bastaens S.	JJ	FI	21.06.2012		E	30	13.5		1		Namur
26	2012/1/23.04.57/D.J.	Jacques B.	MP	FG	12.07.2012	11.04.2013	T	75	75		1	1	Tournai
27	2012/1/16.10.91/B.S.	Bastaens S.	MP	FG	17.07.2012	18.06.2013	T	75	69		1	1	Dinant
28	2012/1/21.10.79/F.S.	Gérard P.	MP	FG	23.07.2012	22.04.2013	T	75	69		1	1	Nivelles
29	2012/1/01.11.58/C.J.	Jacques B.	PRO	FG	31.08.2012		E	75	62		1		Mons
30	2012/1/20.03.92/H.E.	Davidts V.	MP	FI	06.09.2012	19.03.2013	IN	30	2		1		Bruxelles

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de Mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. Judiciaire
31	2012/1/22.12.83/S.F.	Laermans D.	PRO	FG	10.09.2012	26.09.2013	T	75	72		1	1	Huy
32	2012/1/22.07.62/T.P.	Davidts V.	MP	FG	12.09.2012	12.09.2013	T	75	72		1	1	Bruxelles
33	2012/1/29.01.63/R.A.	Davidts V.	PRO	FG	13.09.2012	28.03.2013	T	75	75		1	1	Bruxelles
34	2012/1/21.10.83/D.A.	Bastaens S.	PRO	FG	13.09.2012	04.07.2013	T	75	69		1	1	Namur
35	2012/1/01.09.60/P.G.	Gérard P.	PRO	FI	19.09.2012	24.01.2013	T	30	14		1	1	Bruxelles
36	2012/1/26.04.93/J.J.	Sermon V.	MP	FI	20.09.2012	14.03.2013	T	30	30		1	1	Dinant
37	2012/1/09.03.80/G.F.	Laermans D.	MP	FG	25.09.2012	08.10.2013	T	75	75		1	1	Liège
38	2012/1/27.01.86/D.V.	Bertrand J.	MP	FI	08.10.2012	28.06.2013	T	30	30		1	1	Tournai
39	2012/1/27.03.75/S.J.	Gérard P.	ADP	FG	03.10.2012	12.09.2013	T	75	69		1	1	Namur
40	2012/1/24.10.74/H.J.	Quairiat MC	PRO	FG	18.10.2012	10.01.2013	IN	75	5		1		Namur
41	2012/1/12.05.66/B.P.	Laermans D.	MP	FG	22.10.2012	11.09.2013	T	75	75		1	1	Liège
42	2012/1/15.01.90/L.O.	Bastaens S.	PRO	FI	06.12.2012	17.04.2013	IN	30	9		1		Namur
43	2012/1/05.09.58/D.D.	Quairiat MC	ADP	FG	05.11.2012	26.06.2013	T	75	72		1	1	Namur
44	2012/1/16.07.47/G.J.	Gérard P.	ADP	FG	25.10.2012	19.09.2013	T	75	69		1	1	Bruxelles
45	2012/1/22.02.56/S.S.	Quairiat MC	LC	FG/FI	06.11.2012	13.06.2013	T	75/30	48.5		1	1	Namur
46	2012/1/22.04.55/D.E.	Jacques B.	MP	FI	19.11.2012	30.09.2013	T	30	30		1	1	Tournai
47	2012/1/19.08.85/O.P.	Quairiat MC.	PRO	FI	20.11.2012	18.03.2013	IN	30	10.5		1		Namur
48	2012/1/09.03.87/R.C.	Jacques B.	SP	FG	21.11.2012	12.12.2013	IN	75	2		1		Mons
49	2012/1/05.04.69/D.J.	Davidts V.	PRO	FI	05.12.2012	14.02.2013	T	30	14		1		Bruxelles
50	2012/1/16.06.90/C.G.	Jacques B.	PRO	FG	07.12.2012		E	75	65		1		Mons
51	2012/1/11.09.65/S.J.	Quairiat MC.	PRO	FG	10.12.2012	24.01.2013	IN	75	2		1		Dinant
52	2012/1/06.02.92/C.B.	Laermans D.	PRO	FG	10.12.2012	09.04.2013	IN	75	5		1		Huy
53	2012/1/27.04.54/T.Y.	Gérard P.	MP	FG	17.12.2012	16.09.2013	T	75	72		1	1	Nivelles
54	2012/1/07.03.56.B.R.	Gérard P.	MP	FG	17.12.2012	16.09.2013	T	75	75		1	1	Nivelles
55	2012/1/01.03.81/S.R.	Jacques B.	LC	FG	17.12.2012	09.01.2013	IN	75	2		1		Mons
56	2013/1/26.03.79/D.M.	Tannier S.	ADP	FG	07.01.2013	09.09.2013	T	75	69		1	1	Namur
57	2013/1/10.11.62/C.J.	Jacques B.	PRO	FG	11.01.2013	06.12.2013	T	75	65		1	1	Mons
58	2013/1/23.12.63/H.J.	Laermans D.	MP	FI	13.01.2013	09.09.2013	T	30	30		1		Huy
59	2013/1/11.10.88/C.A.	Tannier S.	PRO	FG	14.01.2013	25.03.2013	IN	75	11		1		Namur
60	2013/1/29.10.51.S.J.	Tannier S.	PRO	FG	23.01.2013	02.09.2013	T	75	69		1	1	Namur

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de Mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
61	2013/1/25.04.73/P.D.	Sermon V.	PRO	FI	24.01.2013		IK	30		1			Neufchâteau
62	2013/1/10.08.73/G.F.	Bastaens S.	MP	FI	29.01.2013	19.02.2013	IN	30	2		1		Charleroi
63	2013/1/24.06.69/F.D.	Laermans D.	PRO	FG	04.02.2013		E	75	62		1		Verviers
64	2013/1/20.03.58/S.D.	Tannier S.	MP	FI	04.02.2013	27.06.2013	T	30	30		1	1	Nivelles
65	2013/1/05.10.57/D.F.	Jacques B.	PRO	FG	04.02.2013	01.10.2013	IN	75	2		1		Tournai
66	2013/1/27.07.79/D.D.	Laermans D.	PRO	FG	13.02.2013	23.09.2013	T	75	69		1	1	Liège
67	2013/105.10.71/V.N.	Tannier S.	PRO	FG	13.02.2013	09.09.2013	T	75	69		1	1	Namur
68	2013/1/01.01.81/D.M.	Tannier S.	SP	FG	14.02.2013		IK	75			1		Huy
69	2013/1/06.05.91/I.L.	Jacques B.	MP	FG	19.02.2013	10.10.2013	IN	75	2		1		Tournai
70	2013/1/01.01.81/D.V.	Jacques B.	MP	FG	22.02.2013		E	75	72		1		Tournai
71	2013/1/26.04.89/W.M.	Laermans D.	MP	FG	25.02.2013		E	75	62		1		Liège
72	2013/1/19.07.79/N.C.	Gérard P.	PRO	FG	01.03.2013		E	75	66		1		Nivelles
73	2013/1/26.06.85/D.G.	Laermans D.	MP	FI	04.03.2013	16.09.2013	T	30	30		1	1	Verviers
74	2013/1/13.10.66/D.P.	Gérard P.	DP	FG	05.03.2013		IK	75		2	1		Nivelles
75	2013/1/24.08.85/D.D.	Quairiat MC.	PRO	FI	06.03.2013	18.12.2013	T	30	30		1		Namur
76	2013/1/26.09.82/F.M.	Quairiat MC.	SP	FI	15.03.2013	01.07.2013	IN	30	2		1		Dinant
77	2013/1/22.10.53/C.M.	Tannier S.	SP	FG	15.03.2013		IK	75		2			Bruxelles
78	2013/1/19.02.72/N.R.	Laermans D.	MP	FG	18.03.2013		E	75	47		1		Liège
79	2013/1/11.05.69/D.B.	Bastaens S.	PRO	FG	19.03.2013	05.04.2013	IN	75	2		1		Charleroi
80	2013/1/21.03.83/D.A.	Tannier S.	PRO	FG	20.03.2013		E	75	32		1		Namur
81	2013/1/28.12.87/D.S.	Jacques B.	PRO	FG	20.03.2013	05.04.2013	IN	75	2		1		Mons
82	2013/1/24.08.81/G.P.	Bastaens S.	PRO	FI	21.03.2013		E	30	21.5		1		Charleroi
83	2013/1/01.01.54/L.P.	Quairiat MC.	PRO	FG	21.03.2013	06.08.2013	IN	75	2		1		Bruxelles
84	2013/1/16.07.92/R.L.	Laermans D.	PRO	FI	21.03.2013	10.12.2013	IN	30	20		1		Verviers
85	2013/1/01.01.93/D.S.	Tannier S.	SP	FI	22.03.2013		E	30	21.5		1		Namur
86	2013/1/12.02.74/J.M.	Gérard P.	MP	FG	28.03.2013		E	75	57		1		Bruxelles
87	2013/1/20.02.58/R.L.	Laermans D.	MP	FG	01.04.2013		E	75	65		1		Verviers
88	2013/1/08.02.69/M.H.	Bertrand J.	PRO	FG	16.04.2013	12.11.2013	E	75	75		1	1	Mons
89	2013/1/20/09.83/B.G.	Gérard P.	MP	FG	22.04.2013		IK	75		1			Nivelles

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de Mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
90	2013/1/14.10.74/S.J.	Tannier S.	ADP	FG	29.04.2013		E	75	53		1		Namur
91	2013/1/28.09.90/G.V.	Davidts V.	MP	FG	02.05.2013	08.07.2013	IN	75	2		1		Bruxelles
92	2013/1/08.01.57/L.A.	Gérard P.	MP	FG	06.05.2013	15.07.2013	IN	75	2		1		Nivelles
93	2013/1/06.09.63/D.J.	Bastaens S.	PRO	FG	16.05.2013	10.10.2013	IN	75	2		1		Charleroi
94	2013/1/02.06.76/H.G.	Gérard P.	MP	FG	23.05.2013		E	75	57		1		Bruxelles
95	2013/1/16.05.78/V.M.	Bastaens S.	PRO	FG	31.05.2013		IK	75		1			Charleroi
96	2013/1/18.06.79/L.M.	Laermans D.	PRO	FG	03.06.2013	02.09.2013	IN	75	17		1		Liège
97	2013/1/14.09.61/S.F.	Jacques B.	PRO	FG	04.06.2013		E	75	2		1		Mons
98	2013/1/30.07.62/A.M.	Laermans D.	PRO	FG	12.06.2013		E	75	17		1		Liège
99	2013/1/06.11.91/L.M.	Bastaens S.	PRO	FI	13.06.2013		E	30	24.5		1		Dinant
100	2013/1/25.02.89/G.R.	Tannier S.	MP	FG	18.06.2013		E	75	55		1		Dinant
101	2013/1/22.05.89/B.J.	Sermon V.	PRO	FI	20.06.2013		E	30	21		1		Marche
102	2013/1/14.03.75/P.V.	Tannier S.	SP	FG	20.06.2013		E	75	49		1		Namur
103	2013/1/27.07.59/M.J.	Gérard P.	MP	FG	20.06.2013		E	75	47		1		Bruxelles
104	2013/1/17.08.79/C.F.	Sermon V.	MP	FG	24.06.2013		IK	75		1			Dinant
105	2013/1/08.07.92/D.J.	Gérard P.	PRO	FI	27.06.2013	06.12.2013	T	30	30		1	1	Bruxelles
106	2013/1/01.01.79/N.P.	Gérard P.	MP	FG	27.06.2013		IK	75		1			Bruxelles
107	2013/1/28.08.59/G.J.	Gérard P.	MP	FG	27.06.2013		E	75	57		1		Bruxelles
108	2013/1/25.06.49/R.J.	Tannier S.	SP	FG	28.06.2013		IK	75		1			Namur
109	2013/1/28.03.85/M.C.	Gérard P.	PRO	FI	01.07.2013	22.11.2013	T	30	30		1	1	Nivelles
110	2013/1/15.02.90/M.Y.	Tannier S.	ADP	FI	01.07.2013	27.09.2013	IN	30	6.5		1		Namur
111	2013/1/29.01.80/W.R.	Jacques B.	PRO	FG	05.07.2013		E	75	2		1		Mons
112	2013/1/08.03.55/V.D.	Jacques B.	PRO	FG	05.07.2013		P	75			1		Mons
113	2013/1/25.08.68/G.E.	Tannier S.	PRO	FI	11.07.2013	19.12.2013	T	30	30		1	1	Arlon
114	2013/1/10.08.73/G.F.	Bastaens S.	MP	FI	11.07.2013		E	30	13.5		1		Charleroi

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de Mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
115	2013/1/15/11.90/P.J.	Bastaens S.	PRO	FG	11.07.2013		E	75	2		1		Charleroi
116	2013/1/07.09.80/M.C.	Gérard P.	MP	FG	13.07.2013		E	75	47		1		Nivelles
117	2013/1/20.01.83/P.S.	Davidts V.	SP	FI	25.07.2013		E	30	18		1		Bruxelles
118	2013/1/09.04.91/O.S.	Davidts V.	PRO	FG	25.07.2013		E	75	44		1		Bruxelles
119	2013/1/01.09.86/T.C.	Tannier S.	PRO	FG	02.08.2013		E	75	14		1		Dinant
120	2013/1/03.12.85/D.D.	Laermans D.	PRO	FG	12.08.2013		E	75	15		1		Liège
121	2013/1/04.03.88/B.J.	Bastaens S.	MP	FG	14.08.2013		E	75	24		1		Charleroi
122	2013/1/03.04.91/D.C.	Bastaens S.	PRO	FG	14.08.2013		E	75	2		1		Charleroi
123	2013/1/12.12.55/J.J.	Tannier S.	PRO	FG	28.08.2013		E	75	32		1		Dinant
124	2013/1/18.07.85/A.J.	Bastaens S.	PRO	FG	03.09.2013		E	75	2		1		Charleroi
125	2013/1/22.05.84/D.M.	Tannier S.	PRO	FG	03.09.2013		E	75	23		1		Bruxelles
126	2013/1/03.01.57/J.H.	Laermans D.	PRO	FI	09.09.2013	30.09.2013	IN	30	2		1		Liège
127	2013/1/12.06.70/S.T.	Laermans D.	MP	FG	09.09.2013		E	75	17		1		Huy
128	2013/1/18.02.94/T.S.	Jacques B.	PRO	FG	09.09.2013		IK			1			Mons
129	2013/1/12/11/77/S.M.	Tannier S.	PRO	FG	09.09.2013		E	75	14		1		Namur
130	2013/1/09.01.63/T.M.	Tannier S.	PRO	FI	12.09.2013		E	30	15.5		1		Neufchâteau
131	2013/1/12.03.82/T.P.	Laermans D.	MP	FG	18.09.2013		E	75	17		1		Liège
132	2013/1/03.03.78/G.P.	Laermans D.	MP	FG	19.09.2013		E	75	2		1		Liège
133	2013/1/12.03.82/T.R.	Laermans D.	MP	FG	23.09.2013		P	75			1		Verviers
134	2013/1/28.07.78/C.A.	Laermans D.	MP	FG	23.09.2013		P	75			1		Verviers
135	2013/1/27.09.72/P.F.	Laermans D.	MP	FG	23.09.2013		IK			1			Verviers
136	2013/1/01.01.57/Z.A.	Davidts V.	PRO	FG	26.09.2013		E	75	24		1		Bruxelles
137	2013/1/28.11.80/G.M.	Tannier S.	ADP	FG	30.09.2013		E	75	17		1		Namur
138	2013/2/08.12.78/F.F.	Quairiat MC.	PRO	FI	02.10.2013		E	30	9		1		Namur
139	2013/1/03/07/57/F.A.	Bastaens S.	PRO	FG	02.10.2013		E	75	5		1		Charleroi

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de Mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
140	2013/1/15.11.64/N.K.	Davidts V.	ADP	FG	03.10.2013		E	75	23		1		Bruxelles
141	2013/1/25.02.43/R.A.	Davidts V.	PRO	FG	03.10.2013		E	75	3		1		Bruxelles
142	2013/1/27.05.57/G.P.	Davidts V.	MP	FG	03.10.2013		E	75	24		1		Bruxelles
143	2013/1/13.03.60/G.S.	Davidts V.	PRO	FG	03.10.2013		E	75	24		1		Bruxelles
144	2013/1/12.04.95/D.A.	Tannier S.	MP	FG	07.10.2013	05.11.2013	IN	75	5		1		Namur
145	2013/1/09.10.82/F.T.	Laermans D.	MP	FG	07.10.2013		E	75	11		1		Verviers
146	2013/1/27.02.72/V.J.	Laermans D.	MP	FG	07.10.2013		P	75			1		Verviers
147	2013/1/20.07.84/H.J.	Gérard P.	MP	FG	09.10.2013		E	75	3		1		Bruxelles
148	2013/1/21.09.79/B.H.	Gérard P.	MP	FG	10.10.2013		E	75	24		1		Bruxelles
149	2013/1/17.06.85/L.F.	Laermans D.	MP	FG	21.10.2013		E	75	2		1		Verviers
150	2013/1/08.06.75/M.F.	Tannier S.	PRO	FI	21.10.2013		IK			2			Arlon
151	2013/1/26.04.73/L.J.	Jacques B.	MP	FG	23.10.2013		E	75	2		1		Tournai
152	2013/1/27.02.64/B.E.	Tannier S.	PRO	FG	25.10.2013		E	75	17		1		Namur
153	2013/1/30.06.86/D.P.	Gérard P.	PRO	FG	04.11.2013		E	75	24		1		Namur
154	2013/1/10.05.64/V.J.	Gérard P.	PRO	FG	07.11.2013		E	75	2		1		Bruxelles
155	2013/1/13.02.80/B.B.	Gérard P.	DS	FG	07.11.2013	21.11.2013	IN	75	3		1		Bruxelles
156	2013/1/24.09.79/T.S.	Jacques B.	MP	FG	14.11.2013		P	75			1		Tournai
157	2013/1/18.06.84/N.C.	Tannier S.	PRO	FI	14.11.2013		E	30	3.5		1		Namur
158	2013/1/05.09.57/F.J.	Laermans D.	PRO	FG	19.11.2013		E	75	??		1		Liège
159	2013/1/20.11.65/D.A.	Gérard P.	MP	FG	21.11.2013		E	75	3		1		Bruxelles
160	2013/1/29.04.59/G.J.	Gérard P.	DS	FG	28.11.2013		E	75	??		1		Bruxelles
161	2013/1/05.01.72/D.J.	Bastaens S.	PRO	FG	11.12.2013		E	75	5		1		Charleroi
162	2013/1/26.05.76/F.V.	Bastaens S.	PRO	FG	11.12.2013		E	75	2		1		Charleroi
163	2013/1/23.03.85.D.R.	Bastaens S.	PRO	FG	12.12.2013		E	75	2		1		Charleroi
164	2013/1/10.02.74/F.J.	Jacques B.	PRO	FG	20.12.2013		E	75	2		1		Mons

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de Mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
165	2013/1/13.10.66/D.T.	Jacques B.	PRO	FG	20.12.2013		E	75	2		1		Mons
166	2013/1/18.02.94/T.S.	Jacques B.	PRO	FG	30.12.2013		E	75	2		1		Mons

# RAPPORT QUALITATIF D'ACTIVITE

## 1. LES ACTIONS AU NIVEAU DES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES

### 1.1. LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE LIEGE

#### **NAMUR :**

- Le **groupe 28** s'est clôturé le 6 juin et le **groupe 29**, le 26 août 2013. Le **groupe 30** a débuté le 6 août et le **groupe 31** le 18 novembre.
- Des contacts réguliers ont eu lieu avec les Assistants de Justice.

#### **LIEGE :**

- Le **groupe 16** s'est clôturé le 27 août. Le **groupe 17** a débuté le 24 juin 2013 et le **groupe 18** le 12 novembre. Le **groupe 19** va suivre en février 2014.
- Des contacts réguliers ont lieu avec les Assistants de Justice et l'ESS Sygma.
- Une rencontre a eu lieu avec les Magistrats du parquet et du siège.

#### **VERVIERS :**

- Une rencontre a eu lieu avec la coordinatrice de la Maison de Justice et les AJ du service de médiation pénale.

#### **NEUFCHATEAU :**

- Une rencontre a eu lieu avec les magistrats et les Assistants de Justice.
- Une rencontre a eu lieu avec l'ESS de Libramont qui prend en charge les AICS de Marche, Neufchâteau et Arlon. Il nous paraissait important de clarifier le fait que nous ne sommes pas concurrents mais bien complémentaires. Une organisation a été trouvée lorsque nous prenons un participant en module individuel faute de groupe. Nous avons décidé de systématiser nos contacts afin d'optimiser notre collaboration.

#### **DINANT :**

- Des contacts réguliers ont lieu avec les Assistants de Justice.

#### **MARCHE :**

- Des sensibilisations ponctuelles ont eu lieu avec les Assistants de Justice.

#### **HUY :**

- Des contacts ont eu lieu avec une Assistante de Justice de la médiation pénale.

#### **EUPEN :**

- Un contact a été établi par une Assistante de Justice dont un probationnaire a dans ses conditions un suivi de groupe pour AICS. Les contacts n'ont malheureusement pas abouti.

### **1.2. LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES**

#### **BRUXELLES :**

- Le **groupe 25** s'est clôturé le 14 mars et le **groupe 26**, le 28 août. Le **groupe 27** a débuté le 8 août, et le **groupe 28** le 6 novembre. Un **groupe 29** commencera en février.
- Des contacts réguliers ont lieu avec les Assistants de Justice et le CAB.
- Une rencontre a eu lieu avec la Magistrate du Parquet, responsable de la cellule mœurs et les Assistants de Justice afin de leur présenter notre nouveau module destiné aux détenteurs de matériel pédopornographique.

#### **NIVELLES :**

- Des rencontres ponctuelles ont lieu avec les Assistants de Justice de la médiation pénale.
- Une rencontre a eu lieu avec les magistrats du siège et du parquet.

### **1.3. LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE MONS**

#### **MONS :**

- Le **groupe 6** a débuté le 19 avril 2013 et le **groupe 7** commencera le 24 janvier.
- Des contacts ont lieu avec l'ESS qui oriente ponctuellement des dossiers vers notre service.
- Une rencontre a eu lieu avec le jeune barreau.

- Une permanence est assurée régulièrement à la Maison de Justice.

#### TOURNAI :

- Un **groupe 6** s'est clôturé le 6 mars 2013, un **groupe 7** pourrait se mettre en place dès que nous aurons 2-3 personnes de plus.
- Des rencontres ponctuelles ont lieu avec les Assistants de Justice.
- Une rencontre a eu lieu avec les magistrats le 5 décembre 2013.

#### CHARLEROI :

- Un **groupe 3** a commencé le 19 décembre 2013.
- Des rencontres ponctuelles ont lieu avec les Assistants de Justice.

## 2. ORGANISATION INTERNE

### 2.1. LES ANIMATIONS

Au cours de ce troisième trimestre 2013, nous avons animé **7 groupes : 2 à Namur, à Liège et à Bruxelles, 1 à Mons**. Ce qui porte à **14** le nombre de groupes animés en 2013.

Ceux-ci sont toujours menés par deux formateurs.

**Le groupe de responsabilisation comporte 75H réparties comme suit :**

- 2H d'anamnèse ;
- 72H de groupe (24 séances de 3H) ;
- 1H de bilan.

La **formation individuelle** comporte **30H** réparties sur 20 entretiens.

**Les seuls entretiens qui ne sont pas comptabilisés dans ces totaux sont les entretiens tripartites pré et post-formation qui ont lieu dans les Maisons de Justice.**

#### 2.1.1 Mise en œuvre

L'entretien tripartite avec l'Assistant de Justice est un préalable important à la mise en place d'une formation Triangle. En effet, il est essentiel que nous puissions disposer d'un exposé des faits et d'un avis motivé (ou expertise) pour avoir connaissance des faits commis et déterminer les aspects prioritaires à travailler avec le justiciable et ceux auxquels nous devons être attentifs (notamment pour la constitution d'un groupe ou l'orientation en suivi individuel). Néanmoins, cette organisation a récemment été remise en question par la coordinatrice de la Maison de Justice d'Arlon qui nous soutient que cette démarche

d'entretien tripartite pré (et post) groupe est contraire au secret professionnel. L'organisation de formations sur cette région a dès lors été mise à mal. La question a été renvoyée à notre autorité début 2013 et nous sommes aujourd'hui toujours dans l'attente de la position de cette dernière.

### 2.1.2 Travail sous contrainte

Une démarche thérapeutique implique généralement que le sujet soit conscient d'une souffrance, d'un mal être et exprime une demande d'aide. Notre réalité est tout autre. Notre public s'adresse à nous avant tout pour se conformer à la contrainte de la Justice. Ils mettent en avant l'envie d'être en 'ordre' avec celle-ci et d'avoir la paix. Parfois même, ils se présentent devant nous comme étant victime d'un système judiciaire lent et absurde, qui s'acharne sur eux.

Notre premier travail, le plus délicat, est d'offrir à ces personnes la possibilité de se réapproprier cette contrainte. Comment utiliser au mieux ce temps d'obligation ? Comment devenir acteur et partie prenante d'une décision qui nous ait imposée et contre laquelle certains ressentent de la colère et du rejet ?

Notre expérience nous a permis de constater que se réapproprier la demande d'aide prend du temps. Il s'agit de ne pas décourager nos participants avec une condition trop longue, décourageante et synonyme de difficultés d'organisation dans la vie pratique. Ainsi, travailler sur une période de 6 mois (avec une date de début et une date de fin) nous apparaît être un temps idéal afin de créer une alliance avec les formateurs et établir une confiance envers les autres membres du groupe. Si ces deux conditions sont remplies, alors un climat propice à la remise en question peut émerger.

### 2.1.3 S'ouvrir au partage et à l'élaboration

Concrètement, les premiers temps de formation vont permettre aux auteurs de mieux se connaître et de se familiariser avec la prise de parole en groupe. Ce n'est qu'une fois un niveau suffisant d'intimité et de sécurité atteint que le groupe va pouvoir aborder des thèmes plus sensibles. Parler de sexualité n'est pas évident, parler d'une sexualité déviante l'est encore moins. Pousser des personnes qui ne se sentent pas prêtes à aborder ces sujets est le meilleur moyen de voir apparaître un discours faux et instrumentalisé. Ce n'est que lorsque le groupe a atteint une certaine maturité dans son développement qu'une discussion sur les faits commis est possible. Dans le meilleur des cas, la dimension de contrainte judiciaire passe alors au second plan : il s'agit alors de partager et d'élaborer une expérience personnelle difficile, honteuse, destructrice pour les autres comme pour soi.

### 2.1.4 Prévenir la récurrence

Une fois qu'une collaboration sincère des justiciables dans la démarche Triangle est obtenue, nous pouvons passer au travail de prévention de la récurrence proprement dit. Les modèles d'intervention récents insistent sur le lien entre la qualité de vie générale des auteurs d'infractions à caractère sexuel et le risque de récurrence. Aider ces personnes à trouver des alternatives aux comportements abusifs nécessite de ne plus se focaliser uniquement sur la sphère sexuelle mais de viser l'amélioration de leur bien être global. Selon les groupes, les difficultés identifiées sont différentes. Nous devons nous y adapter. Parfois il s'agit de développer de meilleures capacités à s'affirmer dans la vie sociale. Avec d'autres, il s'agira d'apprendre à reconnaître ses émotions et à exprimer celles-ci ou encore d'améliorer la communication au sein du couple. Pour chaque individu, nous tentons d'amorcer un questionnement, de proposer d'autres manières

de faire, de véhiculer l'idée qu'il existe des solutions et des pistes d'amélioration possible face aux problèmes rencontrés.

#### 2.1.5 Préparation et débriefing

Bien que limité à du « pré-thérapeutique », le fait de travailler dans cette perspective globale signifie tenir compte de la complexité de chaque situation, du contexte de chaque infraction commise, de la spécificité de chaque groupe. Cette façon de concevoir les choses impose une durée d'intervention suffisante. Cela nécessite également tout un travail de préparation des séances ainsi que des temps de débriefing systématiques après celles-ci.

Au niveau de la préparation, il s'agit pour notre équipe de nous tenir informés des dernières recherches et tendances en matière de prise en charge des auteurs d'infractions sexuelles. D'une part cela implique que nous puissions aller puiser dans différents modèles d'intervention clinique en tenant compte des innovations en la matière.

D'autre part, le champ évolue en parallèle avec les changements en matière pénale : de nouvelles infractions apparaissent ou représentent un nombre grandissant de dossier (ex. détention de matériel pédopornographique). Face à ces évolutions, nous devons nous tenir au courant tant sur un plan technique (comment obtient-on ce genre de contenu? Comment est-il produit ?) que sur un plan clinique (à quels types de profils psychologiques appartiennent les usagers? Quels liens entre consommation d'images et risque de commettre des faits dans la vie réelle ?).

Ces mises à jour régulières dans les domaines juridique, psychologique, criminologique et sexologique passent par la formation continuée des membres de l'équipe, la mise en commun des savoirs lors de réunions méthodologiques, des rencontres fréquentes avec les autres équipes actives dans le domaine, des lectures scientifiques.

#### 2.1.6 Consultation du dossier

A côté de cette veille scientifique, rappelons que notre population cible et la nature des infractions commises nous amènent à devoir être prudents et rigoureux dans la mise en œuvre de notre travail. Les personnes nient, transforment ou minimisent davantage les faits qui leurs sont reprochés qu'elles ne les reconnaissent. Pour chaque situation, il nous faut comprendre le point de vue de l'auteur tout en questionnant l'écart qui sépare celui-ci de la vérité judiciaire et du point de vue des victimes. Pour cela, un temps considérable doit être consacré à l'obtention et la consultation des différentes pièces judiciaires qui composent les dossiers répressifs. Des entretiens tripartites sont également organisés avec les Assistants de Justice de manière systématique en pré et post-intervention.

#### 2.1.7 L'importance d'un travail d'équipe

En outre, pour instaurer un climat sain, propice à la confiance plutôt qu'à la confrontation, nous devons établir un cadre clair, réduire les zones de flou et les occasions de contourner les règles. Certains profils d'abuseurs sexuels fonctionnent systématiquement dans la transgression. Le groupe étant un espace où les participants reproduisent la façon dont ils se comportent à l'extérieur, des attaques plus ou moins déguisées envers ce cadre ne manqueront pas d'avoir lieu. Être deux pour animer un groupe avec des

règles bien établies permet de canaliser les tentatives de sabotage du travail à l'œuvre. Croiser ensuite nos regards sur ce qui s'est vécu durant la séance aide alors à prendre le recul nécessaire.

### 2.1.8 L'intervision

Pour terminer, rappelons que la problématique des infractions à caractère sexuel, en particulier quand elle concerne des enfants, touche en chacun de nous des émotions très profondes. Émotions amplifiées par le regard social intransigeant vis à vis de ce type de délinquance. Il n'est pas simple de garder la « tête froide » quand on travaille dans ce domaine. Hors, nous ne pouvons mener à bien nos missions que si nous sommes capables d'identifier en quoi notre histoire personnelle d'une part et les normes sociales en vigueur d'autre part influencent notre perception des faits de mœurs auxquels nous sommes confrontés. Dans cette perspective, des discussions d'équipe, des interventions ainsi que des supervisions régulières s'avèrent fondamentales.

En conclusion, des premiers contacts jusqu'aux entretiens de clôture, il est certain que toutes les spécificités de notre intervention telle que décrites ci-dessus demandent un investissement conséquent, tant en terme de temps que d'énergie. Ce travail de fond, peu visible mais indispensable, ne devrait donc pas être occulté par une lecture uniquement quantitative. Afin de remplir au mieux les missions qui nous sont confiées par le Service Public Fédéral Justice et obtenir un effet substantiel sur le risque de récidive, il faut s'en donner les moyens. Le cadre décrit dans les lignes qui précèdent constitue notre idéal, c'est-à-dire celui issu de notre expérience et de nos apprentissages tant théoriques que de terrain et garantissant la meilleure prise en charge possible, pour à la fois aider les bénéficiaires et agir efficacement sur ce risque de récidive. Les résultats de notre intervention passent selon nous par un travail d'équipe (binômes de formateurs), avec des groupes limités suivis de manière intensive pendant une période précise et dans un cadre strict.

Cependant, nous avons été interpellés par une question émanant de notre autorité et venant fragiliser la pérennité de notre intervention et remettre en question l'existence même de Triangle. En effet, à l'occasion d'une rencontre avec l'autorité le 25 juin 2013, il nous a été suggéré qu'un nouveau mode de calcul du subside octroyé pourrait être prochainement d'application pour les projets nationaux. Celui-ci se baserait sur le nombre de dossier traités par an par service. Ce mode de calcul ne peut être pertinent qu'à condition que les projets nationaux et leurs programmes soient comparables, or cela n'est pas le cas.

En effet, contrairement aux autres projets nationaux, le nombre d'heures des groupes organisés à Triangle est important (75h), et par la même occasion, le temps consacré aux déplacements. Par ailleurs, chaque groupe est animé par deux professionnels qui préparent et débriefent chaque séance. Dès lors, envisager un calcul d'occupation du personnel uniforme pour les différents projets nationaux, sur la seule base du nombre de dossiers conduirait à une mort certaine du service en raison des spécificités de celui-ci et de nos interventions, tel qu'évoqué dans les pages précédentes.

Diminuer nos subsides engendrerait inéluctablement une diminution du personnel à l'œuvre et donc une diminution substantielle de nos capacités de prise en charge. Des dossiers devraient être alors refusés et nous pouvons craindre que la pertinence et la qualité de notre intervention s'en verrait affectée. Enfin, le champ de la délinquance sexuelle occupe une place centrale dans les préoccupations des citoyens, il nous paraît difficilement concevable qu'il puisse être question de faire l'économie de celles-ci.

## 2.2. LES REUNIONS INSTITUTIONNELLES

- Notre **réunion d'équipe** a toujours lieu le mardi matin. Nous y traitons la planification des activités par arrondissement judiciaire, ainsi que l'analyse et la résolution des problèmes de fonctionnement des groupes et des suivis individuels.
- Des **réunions de coordination** ont lieu entre Véronique Sermon et le Directeur Julien Lagneaux.
- Lors de nos réunions de **méthodologie**, nous pouvons faire part de nos lectures et de nos formations continues au reste de l'équipe afin d'affiner nos stratégies d'intervention.
- Nous organisons régulièrement des **intervisions**, soit en présentant chaque participant, après les entretiens d'anamnèse, afin de définir les objectifs de travail, soit pour soulever une difficulté rencontrée avec un participant et réfléchir ensemble à la meilleure solution à apporter.
- La mise en place d'un nouveau **module destiné aux personnes détentrices de matériel pédopornographique**. En effet, ces participants se sentent souvent décalés dans les groupes en raison du caractère plus "virtuel" des victimes. Il nous semble donc opportun de créer un module adapté à cette problématique (annexe 1). Malheureusement, malgré la sensibilisation des magistrats, la mise en place d'un tel groupe n'a à ce jour pas encore pu être organisée.
- Un **groupe pilote destiné aux personnes incarcérées** devrait voir le jour à la prison d'Andenne. Certaines de ces personnes souhaitent débiter un travail sur elle-même avant leur libération. Actuellement, rien n'est prévu à cet effet dans notre pays. Des contacts ont été établis avec la direction, et nous pourrions travailler dans le cadre de la justice réparatrice.

## 2.3. LA FORMATION CONTINUE

- Deux collègues poursuivent un certificat en sexologie clinique à l'UCL (voir annexe 3, résumé d'un TFE).
- Une collègue poursuit une formation en thérapie brève et hypnose et une autre suit le module d'approfondissement et supervision.
- Un collègue qui a suivi le 3<sup>e</sup> cycle en psychothérapie à l'UCL nous a fait part d'éléments intéressants concernant la gestion des émotions. Le texte de sa présentation se trouve en annexe 2.
- L'équipe s'est formée à la thérapie ACT, thérapie d'acceptation et d'engagement qui est un modèle psychothérapeutique développé à partir de recherches expérimentales sur les émotions et le langage. Le principe de l'intervention ACT repose sur le développement de l'acceptation de nos expériences émotionnelles. Jusqu'à présent, l'évitement des expériences émotionnelles désagréables est une tendance naturelle de l'individu face aux troubles psychologiques. Cela peut s'avérer utile à court terme mais devient rapidement plus problématique que les souffrances elles-mêmes puisque ces évitements amènent à une restriction du répertoire comportemental et leur généralisation n'offre plus qu'une solution : éviter.

Ce modèle thérapeutique d'acceptation fait appel à des techniques de méditation qui favorisent alors la prise de conscience des événements de pensée. Plutôt que de tout mettre en œuvre pour ne pas ressentir d'émotions désagréables, ACT favorise l'engagement vers des buts personnels valorisés. De plus, le temps consacré à tenter d'éviter les expériences désagréables sont autant d'opportunités perdues de créer des changements véritables dans son propre vécu. L'objectif de cette thérapie n'est pas de faire disparaître des expériences psychologiques douloureuses ni qu'il faille endurer tout et n'importe quoi mais de consacrer notre énergie à ce que nous valorisons. L'acceptation n'oblige pas à renoncer mais à s'ouvrir pleinement au présent sans tenter de le contrôler. Le contrôle nous empêche de faire les choses qui nous tiennent vraiment à cœur.

Six principes fondamentaux de la thérapie ACT peuvent aider tout un chacun à adopter une attitude mentale nommée « souplesse psychologique ». L'idée est que plus cette souplesse est large, plus l'on peut composer avec ses pensées et émotions douloureuses. (Extrait du mémoire réalisé par Sarah TANNIER lors de sa formation en psychothérapie à l'UCL, 2012).

Ce modèle nous sera très utile tant pour les suivis de groupe que pour les suivis individuels. Certains collègues l'utilisent déjà et créent de nouveaux exercices.

### 3. REPARTITION DU TRAVAIL DU PERSONNEL

#### 3.1. EVOLUTION DE L'EMPLOI

Le temps de travail octroyé par le SPF Justice le 1<sup>e</sup> janvier 2013 est de **6,8 ETP** dont 5,8 ETP formateurs (direction et coordination compris) et 1 ETP secrétaire.

##### Au niveau du personnel :

Au 1<sup>e</sup> janvier 2013, Sandra BASTAENS est passée de 8/10<sup>e</sup> à 7/10<sup>e</sup>, Virginie DAVIDTS est passée de 6/10<sup>e</sup> à 5/10<sup>e</sup> et Bertrand JACQUES est passée de 10/10<sup>e</sup> à 8/10<sup>e</sup>.

Au mois de mars, Véronique Sermon est passé de 8/10 à 6/10 (uniquement durant ce mois). Au mois de septembre, Bertrand Jacques est passé de 8/10 à 7/10 et 6/10 en octobre.

Notre directeur, Julien LAGNEAUX, occupe 2/10<sup>e</sup> temps.

Nos deux secrétaires habituelles ont été remplacées par Pauline INFANTINO jusqu'au retour en 8/10 d'Elodie MARTIN le 13 novembre 2013, associée à Hélène RUSSO à 2/10 à partir de cette même date.

Nous avons occupé 6,9 ETP depuis janvier (sauf mars où nous n'avons occupé que 6,7 ETP). Ce qui fait 0,1 ETP de plus que les subsides octroyés par le SPFJ. En septembre, nous avons occupé 6,8 ETP. Depuis octobre, nous occupons 6,7 ETP. Au total de l'année, nous avons occupé **6,8 ETP**.

## 3.2. DETAIL DES PRESTATIONS

### A. Les animations/formations (6375H00)

Pôles	Formation de groupe	Formation individuelle
Animation	1579H00	487H00
Préparation	679H00	233H00
Clôture	145H00	56H00
Débriefing et suivi	802H00	297H00
Déplacements	512H00	173H00
Formation continue	819H00	298H00
Divers	195H00	100H00
<b>TOTAL</b>	<b>4 731H00</b>	<b>1 644H00</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>6 375H00</b>	

La mesure débute et se termine par un entretien tripartite avec l'Assistant de Justice. Ces deux entretiens sont repris dans les pôles « préparation » et « clôture ».

### B. La sensibilisation (258H30)

#### LES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES (138H30) :

ARRONDISSEMENT POURVOYEUR	Année 2013
Bruxelles	30H00
Nivelles	8H00
<b><i>Sous total de la Cour d'appel de Bruxelles</i></b>	<b><i>38H00</i></b>
Arlon	2H00
Dinant	1H00
Huy	3H30
Liège	26H00
Marche	3H00
Namur	7H00
Neufchâteau	10H00
Verviers	11H30
<b><i>Sous total de la Cour d'appel de Liège</i></b>	<b><i>54H00</i></b>
Charleroi	6H00
Mons	16H00
Tournai	24H30
<b><i>Sous total de la Cour d'appel de Mons</i></b>	<b><i>46H30</i></b>
<b>TOTAL</b>	<b>138H30</b>

## **DIVERS (120H00) :**

- ✓ Sensibilisation des jeunes Magistrats organisée par l'institut de formation judiciaire ;
- ✓ Sensibilisation d'étudiantes assistantes sociales et criminologues ;
- ✓ Sensibilisation des magistrats à notre nouveau module destiné aux consommateurs de pédopornographie sur Internet ;
- ✓ Rencontre avec le Centre d'Appui Bruxellois (CAB) et d'autres équipes de santé spécialisées ;
- ✓ Rencontre d'étudiants dans le cadre de travaux scolaires ou TFE ;
- ✓ Rencontre avec des magistrats sénégalais quant à la prise en charge des mineurs délinquants sexuels. Ces derniers cherchent à mettre en place une formation pour les professionnels œuvrant dans le secteur de l'aide à la jeunesse et de la protection des mineurs dans leur pays. Les contacts de cette rencontre ont été initiés par l'asbl « La Pommeraie », centre pour mineurs en danger et mineurs délinquants basé à Faulx-les-Tombes, dans le namurois ;
- ✓ Participation à un colloque sur l'évolution des enfants élevés au sein de violences conjugales et familiales ;
- ✓ Courriers, entretiens téléphoniques, révision des documents de sensibilisation, etc. ;
- ✓ Déplacements pour les missions inhérentes à la sensibilisation.

## **C. La gestion d'équipe (4 406H30)**

- ✓ Réunions d'équipe Triangle ;
- ✓ Réunions UPPL ;
- ✓ Coordination (préparation des réunions, réunions de coordination avec le Directeur, gestion d'équipe, rapports d'activité, mise en place de nouveaux modules d'intervention, gestion des locaux, réunions diverses, etc.) ;
- ✓ Direction (comptabilité, gestion informatique, réunions avec l'équipe Triangle, etc.) ;
- ✓ Déplacements pour les tâches incombant à la gestion d'équipe ;
- ✓ Diverses tâches administratives ;
- ✓ Tâches administratives réalisées par notre secrétaire.

## RECAPITULATIF DES HEURES PRESTEES

Période concernée : janvier à décembre 2013

Quantification du personnel en équivalence temps plein par mois :

**De janvier à février et d'avril à septembre**: 6,9 ETP (équivalents temps plein) dont 0,5 ETP coordinateur, 0,2 ETP directeur, 5,2 ETP formateurs et 1 ETP secrétaire.

**Mars** : Véronique Sermon est passée de 0,8 ETP à 0,6 ETP. Nous avons donc diminué à 5 ETP formateurs.

**Septembre** : Bertrand Jacques est passé de 0,8 à 0,7 ETP. Nous étions donc à 5,1 ETP formateurs.

**D'Octobre à décembre** : Bertrand Jacques est passé de 0,7 à 0,6 ETP. Nous avons donc terminé l'année à 5 ETP formateurs.

Les formations	6 375H00
La sensibilisation /information	258H30
La gestion d'équipe	4 406H30
<b>Total des heures prestées</b>	<b>11 040H00</b>

## CONCLUSION

Au cours du dernier trimestre 2013, 29 dossiers ont été orientés vers Triangle et ce avec la perspective, pour le premier trimestre 2014, d'ouvrir 5 nouveaux groupes.

Nous avons développé deux nouveaux thèmes : l'affirmation de soi et la gestion des émotions. Nous avons remarqué que ces deux points posaient souvent question chez nombre de nos participants. Ces petits modules font partie de notre adaptation en fonction des participants.

Suite à la formation de l'équipe à la thérapie ACT, nous développons de nouveaux outils d'intervention basés sur une meilleure gestion des émotions. Ceux-ci sont en « test » dans différents groupes.

Comme il nous semble important de diversifier nos offres de service, nous avons mis au point un programme destiné aux participants orientés vers notre service suite à la consommation de pédopornographie. Nous avons présenté ce projet aux différents parquets. Les magistrats se sont montrés intéressés, néanmoins, cela n'a pas eu d'effet sur l'orientation de dossiers vers notre service. Nous avons donc repris contact avec certains parquets pour développer ce nouveau projet adapté à l'évolution de notre population et des technologies. Malheureusement, à ce jour, le nombre de dossiers envoyé n'est pas suffisant pour ouvrir un tel groupe.

# ANNEXES

# UPPL TRIANGLE

Formation socio-éducative inscrite dans le cadre  
des mesures judiciaires alternatives

Groupe pilote pour consommateurs de matériel pédopornographique

**Coordonnées:** **Personne de contact:** Véronique SERMON, coordinatrice

Rue de la Dodane, 18

5000 NAMUR

☎ : 081/22.66.38

☎ : 0472/31.71.11

Fax: 081/26.00.59

✉ : [formationtriangle@uppl.be](mailto:formationtriangle@uppl.be)

**Formateurs:**

Sandra BASTAENS, psychologue

Virginie DAVIDTS, psychologue

Pascale GERARD, assistante en psycho, sexologue

Bertrand JACQUES, assistant social, sexologue

Dimitri LAERMANS, psychologue

Marie-Charlotte QUAIRIAT, psychologue

Sarah TANNIER, psychologue

Siège social: rue Despars, n°92 à 7500 TOURNAI ☎ : 069/88.83.33

1

## CADRE JURIDIQUE DE LA FORMATION TRIANGLE

- Projet national subsidié par le Service Public Fédéral Justice depuis 1999, dans le cadre des **mesures judiciaires alternatives**:
  - **Médiation pénale**
  - **Alternative à la détention préventive**
  - **Probation**
- Formation socio-éducative pour **auteurs d'infractions à caractère sexuel** dans le but de prévenir la récidive:
  - **Outrage public aux bonnes mœurs**  
(**exhibition, détention de matériel pédopornographique, incitation à la débauche, voyeurisme,...**)
  - **Attentat à la pudeur**
  - **Tentative de viol**
  - **Viol**

2

## CONDITIONS D'ACCÈS

☞ Reconnaissance minimale des faits

☞ Capacités intellectuelles et d'expression suffisantes pour pouvoir comprendre ce qui est demandé et participer aux discussions.

☞ Savoir lire et écrire n'est pas nécessaire.

☞ Aucune pathologie mentale pouvant perturber le travail de groupe (selon l'appréciation des formateurs après entretien avec l'intéressé)

3

## PREMIÈRES SÉANCES DE FORMATION

### ■ Séance d'introduction et de présentation :

- Objectifs, thèmes, méthodologie
- Modalités de fonctionnement du groupe
- Règles et engagements = signature CONTRAT
- Activités de présentation des participants

### ■ Séance d'information sur les aspects juridiques et pénaux de l'infraction :

- Notions de base de droit pénal
- Les mesures judiciaires alternatives
- Les différents types d'infractions à caractère sexuel
- La pédopornographie sur Internet :
  - Législation spécifique
  - Le statut de la victime (absence de victime?)
  - Comment se sont-ils fait prendre ?
  - A quoi participent-ils quand ils téléchargent du matériel pp ?

1

## Psychologie des émotions : Evitement émotionnel versus Acceptation

Le Texte suivant (sauf quelques adaptations) est d'Egide Altenloh.

Source : <http://www.egide-altenloh.com>

Selon de récentes études psychologiques (menées par David Barlow, Steven Hayes et d'autres figures de la psychologie contemporaine), une des principales causes de nombreux problèmes psychologiques est notre tendance à éviter les émotions. Cette proposition peut surprendre car tenter d'éviter les émotions négatives semble être une attitude raisonnable. Après tout, les émotions négatives ne sont pas agréables et souvent liées à des événements négatifs que nous souhaitons éviter de nous rappeler ou, mieux encore, oublier.

Nous sommes tous familier avec le soulagement momentané que l'évitement peut nous amener. Si l'idée de parler me déplaît, je peux faire en sorte de me sentir mieux en décidant de ne pas parler. En prenant cette décision, je ressens un soulagement. L'évitement est une solution efficace ... mais à court terme. A long terme, les conséquences de l'évitement peuvent être bien plus importantes que ce qu'il a permis d'éviter.

**Eviter une émotion négative offre un bénéfice à court terme au prix d'une souffrance à long terme.** Lorsque l'on évite l'inconfort à court terme d'une émotion négative, on agit de la même façon que la personne stressée qui décide de boire. Elle est stressée, elle boit, ça diminue son stress, elle se détend. Ça «marche». Le jour suivant, lorsque les émotions désagréables reviennent, elle boit à nouveau. Et ainsi de suite, d'un court terme à un autre court terme. Au bout d'un certain temps, cette personne développera un problème de plus grande envergure, l'addiction, en plus des problèmes qu'elle n'a pas résolus en buvant. C'est un système vicieux qui s'adresse à toutes les situations impliquant une émotion.

**L'évitement émotionnel est problématique pour plusieurs raisons.**

**Premièrement**, la poursuite des but et objectifs importants dans notre vie impliquent inévitablement de passer par des moments et des situations difficiles. Ne pas vouloir payer le prix de ce voyage risque fort de réduire l'horizon de notre vie à peau de chagrin. Au fil du temps, l'évitement peut devenir une prison : après un certain de temps on commence à ressentir le besoin d'éviter de plus en plus de situations, de personnes, d'expériences et endroits qui vous rappellent l'émotion négative. Plus l'on évite, plus on se sent faible, plus nos compétences de gestion des difficultés diminuent et moins riche est notre vie.

**Deuxièmement**, les tentatives d'évitement sont, pour la plupart, inutiles. Se dire qu'une émotion est intolérable ou dangereuse nous piège dans une constante vigilance de toutes choses que nous tentons d'éviter. On devient hyper-vigilant à propos de tout ce qui pourrait déclencher l'émotion. De plus, la peur d'une expérience négative imminente est, en elle-même, une expérience négative. Il est impossible donc d'éviter de faire une expérience négative.

**Troisièmement**, l'évitement émotionnel implique parfois le déni de la vérité, ce qui n'est pas réellement une base solide pour avancer dans la vie. C'est comme si quelqu'un, regardant par la fenêtre et voyant la neige tomber, se disait «non, il ne peut pas neiger». En fait, si, il peut neiger et, effectivement, il neige. Il se peut que l'on n'aime pas la neige. Cependant, nier le fait qu'il neige ne résout pas les problèmes posés par la neige.

**Quatrièmement**, l'évitement augmente la période d'anticipation. L'anxiété d'anticipation est souvent bien plus nuisible que la situation qui est anticipée. L'anxiété d'anticipation est délétère dans la mesure où, lorsque l'on anticipe, notre imagination n'est pas cadrée par les contingences de la situation. On peut aller n'importe où avec notre esprit. En ce qui concerne les situations qui ne se sont pas encore produites, cela va généralement vers le négatif, voire même vers le catastrophique. Par contre, lorsque notre esprit se trouve dans la situation redoutée, il est cadré par la réalité de ce qui nous entoure. Et, très souvent, la réalité est bien moins spectaculaire ou catastrophique que les histoires racontées par notre esprit. Les vraies catastrophes sont assez rares. La réalité génère bien moins de situations extrêmes qu'une imagination débridée.

Avant de discuter une façon plus saine de composer avec les émotions négatives, nous devons comprendre **la fonction des émotions en générale**. Nos émotions sont une source d'information. Nos émotions nous racontent quelque chose à propos de nous et de ce qui nous entoure. Les émotions, cependant, ne sont pas l'unique source d'information à laquelle nous avons accès. Nous avons aussi accès à nos pensées rationnelles, nos connaissances et expériences bien stockées en mémoire, nos valeurs et nos objectifs. L'information amenée par les émotions a besoin d'être évaluée à la lumière de ses autres sources d'informations, de façon à nous permettre de décider comment nous comporter dans la situation.

Quelle que soit notre émotion, nous avons toujours le choix de l'action. Notre décision dépendra de notre synthèse des différentes sources d'informations. Par exemple, Si un chien agressif s'approche de moi et mes enfants lors d'une promenade en forêt, j'aurai sans doute peur et envie de fuir, mais je resterai probablement pour me battre avec le chien afin de protéger mes enfants. Ici, mes valeurs («j'ai le devoir de protéger mon enfant») m'amène à «désobéir» à ma peur. Les émotions, lorsqu'elles sont vues comme une part du spectre des sources d'informations disponibles, sont un peu comme un bulletin météo. Elles sont importantes à connaître, prendre en considération et comprendre, mais elles ne doivent pas nécessairement devenir le facteur primordial dans la planification de notre vie.

En tant qu'être humain, nous expérimentons durant notre vie toutes les émotions possibles et imaginables, tout comme la terre expérimente tous les temps possibles. Ces émotions sont, plus que tout autre chose, notre héritage d'être humain. En acceptant notre vie émotionnelle, nous affirmons pleinement notre humanité. L'acceptation émotionnelle est de loin une stratégie bien plus efficace que l'évitement.

**L'acceptation émotionnelle** réfère à l'habileté d'accepter, à être d'accord de faire l'expérience d'une émotion négative, de la reconnaître, de l'absorber. L'acceptation offre plusieurs avantages.

**Premièrement**, en acceptant nos émotions, nous acceptons la réalité de notre situation. Cette acceptation signifie que nous n'avons pas à dépenser inutilement notre énergie à tenter de maintenir l'émotion loin de nous. Lorsque notre émotion est reconnue, nous pouvons poser des actes dans des directions conformes à nos buts et valeurs personnels.

**Deuxièmement**, lorsque nous acceptons l'émotion, nous nous donnons la chance d'apprendre à son contact, de devenir familier avec elle, de développer des compétences nous permettant de composer avec elle et de l'intégrer dans notre vie. L'évitement ne nous permet pas cet apprentissage car il nous est impossible d'apprendre à faire quelque chose (ex. faire avec l'émotion).

**Troisièmement**, l'acceptation est une façon implicite de dire «ce n'est pas si mal». Il est vrai que les émotions négatives ne sont pas agréables, mais elles ne nous tuent pas. Les expérimenter comme elles sont, ennuyantes mais pas dangereuses, est finalement moins aléatoire que les infructueuses tentatives d'évitement.

**Finalemnt**, lorsque nous acceptons une émotion négative, nous lui faisons perdre son pouvoir destructeur. Les nageurs qui sont pris dans ressac des vagues et qui se sentent pousser vers le large paniquent souvent et commencent à nager à contre courant de toutes leurs forces. Ils fatiguent, ont des crampes et finissent par couler. Pour survivre, un nageur prit par la mer doit faire tout le contraire : se laisser aller. Laisser le courant l'emmener vers le large. Quelques centaines de mètres plus loin, le courant perdra en force et alors le nageur pourra regagner la côte. Il en va de même avec une émotion puissante : la tenir à l'écart est inutile et potentiellement dangereux. Si nous l'acceptons, elle fera son chemin, perdra en puissance et nous permettra de regagner la côte.

### **Applications dans le champ de la délinquance sexuelle**

Dans le cadre d'un travail de groupe avec des délinquants sexuels sous contrainte judiciaire, un module général consacré aux émotions avec une attention particulière portée aux concepts d'évitement et d'acceptation émotionnel parait une piste fort prometteuse à suivre.

L'abord de ces questions pourrait ce faire à travers une approche psycho-éducative opérant des aller et retours entre concepts et application dans la vie de tous les jours (le vécu quotidien de nos émotions et nos réactions, face à celles-ci, concernent tous le monde et offre un éventail inépuisable d'exemples pratiques et de situations vécues).

De cette façon, les membres du groupe pourraient puiser des idées et tester des manières alternatives pour améliorer leur qualité de vie actuelle.

En procédant ainsi, nous nous donnons la possibilité d'augmenter la motivation des participants au groupe, de sortir de l'aspect contraint du dispositif pour aller vers une implication plus personnelle, vers une attitude plus ouverte et constructive à l'égard du suivi imposé.

En même temps, cohérent en cela avec l'approche « Good live model » de la délinquance sexuelle, si nous faisons ainsi un pas de côté par rapport aux faits de mœurs commis, nous ne nous éloignons pas pour autant de notre objectif premier qui est la prévention de la récidive. Notre hypothèse est en effet que c'est avant tout au travers d'une amélioration globale de la qualité de vie de nos participants que nous œuvrons à une réduction du risque. Quelqu'un qui à les capacités et les opportunités de satisfaire ses besoins et d'avancer dans le sens de ses objectifs de vie est sans aucuns doutes une personne moins susceptible de commettre des faits de mœurs. En termes de qualité de vie, il est évident qu'une meilleure capacité à identifier, observer et accepter son vécu émotionnel peut être d'une grande aide pour faire face aux multiples sollicitations de la vie quotidienne.

Dans notre pratique avec les auteurs d'infractions à caractère sexuel, nous avons pu observer à quel point bon nombres de passages à l'acte transgressifs peuvent être vu comme des formes d'évitement d'états émotionnels désagréables ou comme des manières inappropriées de faire face à ceux-ci. Tel une consommation problématique d'alcool ou le recours à la violence, ces actes sexualisés, s'ils peuvent apaiser un temps, se révèlent bien vite contre productifs à moyen et longs termes et creusent dramatiquement les problèmes, mêmes qu'ils étaient sensé apaiser ou masquer. Comme exemples déjà

rencontrés, nous pouvons citer le cas de ces personnes qui, pour mettre entre parenthèses leurs ruminations dépressives et « oublier » un temps leurs souffrances psychiques, visionnent à répétition du matériels pédopornographiques sur internet. Dans le même sens, à plusieurs reprises, des actes d'exhibitionnisme nous sont apparus, après réflexions approfondies avec l'auteur autour du contexte interne précédant les exhibitions, comme des façons de réagir (automatisées et souvent apprises de longue date) face à des ressentis de frustration, d'anxiété, de solitude ou d'abandon.

A chaque fois, on retrouve un état de mal être peu conscientisé, parfois complètement dénié, qui donne lieu à des réactions peu élaborées psychiquement, souvent issues d'un répertoire comportemental archaïque, avec pour conséquence un apaisement temporaire des tensions internes mais à un prix souvent très élevé : souffrance des victimes, conséquences judiciaires pour l'auteur et son entourage, cassure de nombreux liens sociaux... Ces conséquences désastreuses accroissent bien entendu la souffrance psychique de l'auteur et le risque est alors de repartir dans une série d'actes répondant à cette détresse amplifiée.

Pour éviter qu'un cercle vicieux de ce type ne s'installe, ou pour l'enrayer lorsqu'il est déjà en place, amener les personnes à identifier les situations internes et externes susceptibles de les faire basculer s'avère très important.

Cependant, cette capacité à repérer les situations à risque de récurrence et à y faire face ne pourra être optimale que si au préalable, la personne se trouve capable d'écouter et de discerner ses états émotionnels et surtout dans un second temps, de tolérer et d'accepter ceux-ci sans chercher à y couper court le plus vite possible et à n'importe quel prix.

En résumé, un module spécifique de « psychoéducation émotionnelle » intégré aux suivis des auteurs d'infractions à caractère sexuel pourrait permettre d'augmenter la capacité de ceux-ci à prendre conscience de leurs émotions, à les aider à mieux tolérer celles-ci, surtout lorsqu'elles sont désagréables, et enfin à prendre le temps de choisir des stratégies d'actions qui permettront d'améliorer leur situation sur le long terme.

C'est certainement en développant ces habiletés petit à petit dans des situations du quotidien amenées en séances par les participants eux-mêmes que ceux-ci pourront mieux faire face aux situations où un risque de récurrence se présente. De plus, partir de leurs situations/problèmes, actuelles et potentiellement inconfortables, est susceptible de « doper » leur motivation en les rendant plus clients et moins spectateurs passifs de leur obligation de suivi imposé par la Justice.

## **Le rôle de l'éducation sexuelle dans le cadre d'un groupe d'auteurs d'infractions à caractère sexuel.**

### **Pascale Gérard**

Ce travail aborde les aspects propres aux processus psychiques des délinquants sexuels et propose l'idée que l'éducation sexuelle à toute son importance dans un cadre groupal.

Si la question de l'éducation sexuelle est importante de manière générale, c'est d'autant plus vrai concernant ce type de public. L'auteur de la transgression a pu bénéficier ou pas d'une éducation affective et sexuelle? Comment récupère t'il les informations dans ce domaine? Quelles sont ses valeurs et ses croyances dans ce domaine? Peut-il exister une corrélation entre l'acte sexuel et l'éducation reçue dans ce domaine?

L'éducation sexuelle ne constitue pas un traitement en soi mais elle permet d'ouvrir des opportunités de croissance concernant les déficits rencontrés chez ce type de public. Elle peut révéler une certaine rigidité dans le mode relationnel, une absence de réciprocité dans les relations affectives, un désir de performance excessif, une identité sexuelle mal assumée, une primauté du génital et bien d'autres éléments encore.

Ainsi, une éducation dans ce domaine peut fournir au délinquant une possibilité de parler de sexualité, d'identifier et de nommer ses besoins, de réintroduire (ou d'introduire pour certains) la notion de plaisir et de respect.

Elle fournit à l'histoire de vie de l'auteur un nouveau regard sur sa manière de fonctionner sur le plan de l'intimité et lui rend un avenir possible de relation empreinte de réciprocité.

Cette éducation peut fournir un panel élargit de comportement nouveaux pour l'agresseur qui va de la possibilité d'entretenir une conversation avec une femme qu'il rencontre dans un lieu public par exemple vers la résolution de croyances qui le paralysaient dans sa capacité d'entretenir une relation.

Ainsi, différentes techniques comme la résolution de problème, le jeu de rôle, la restructuration cognitive, l'entraînement à l'assertivité, et bien d'autres encore peuvent s'avérer utiles dans la résolution de ses blocages relationnels.

De plus, l'éducation sexuelle est une technique gratifiante dans ce type d'accompagnement car elle implique assez peu de confrontation et, en outre, elle apporte un soutien à l'agresseur. Elle facilite l'établissement d'une alliance thérapeutique qui sera souvent mise à rude épreuve au cours du traitement.